

Rassemblée au sein du Conseil national de la résistance (CNR), créé le 27 mai 1943 sous la présidence de Jean Moulin, ayant unifié fin décembre 1943 ses formations armées au sein des Forces françaises de l'intérieur (FFI), la résistance intérieure française a à la fois apporté une contribution majeure à la lutte de libération du territoire national, mis en place les structures démocratiques (comités de libération) qui remplaceront à la libération celles du régime collaborateur pétainiste, évitant ainsi à notre pays une administration militaire anglo-américaine, et dessiné les contours d'une France rénovée et démocratisée sur les plans politique, économique, social et culturel.

C'est ce qu'a défini le programme du Conseil national de la résistance, adopté unanimement le 15 mars 1944 par les mouvements, partis et syndicats clandestins rassemblés au sein du CNR, dont la mise en oeuvre à la libération par le gouvernement présidé par le général de Gaulle a permis d'affirmer l'indépendance nationale de notre pays et de construire un modèle social parmi les plus avancés.

Voilà pourquoi, pour ancrer dans la mémoire nationale ce grand moment de l'histoire du peuple français, pour que soit reconnu le rôle que joua sur le sol national occupé la résistance pour libérer notre pays, pour que les valeurs patriotiques, démocratiques et humanistes qui motivèrent les résistants soient transmises aux jeunes générations, je demande s'il ne serait pas opportun, 65 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, d'instaurer le 27 mai (date anniversaire de la création du CNR), une journée nationale de la résistance.

Journée non fériée et non chômée, elle serait un moment privilégié de la transmission de la mémoire des combats et des valeurs de la résistance.